

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 mars 2010

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir Mme GAUTHIE)
Membres absents : M. IZIMER - M. DUGOURD

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Association Arborescence - Convention d'objectifs et de moyens**

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association Arborescence, créée en 2003, a pour objet la mise en valeur et la préservation du patrimoine naturel et culturel à travers des actions d'aménagement, de sensibilisation, d'éducation, de communication et de recherche.

Par convention du 23 février 2006, la Ville a confié à Arborescence, dans le cadre du Projet Educatif Local, la création d'un parcours acrobatique aérien itinérant en milieu urbain destiné aux enfants et aux jeunes dijonnais fréquentant les accueils péri-scolaires et extra-scolaires ainsi que les « accueils jeunes » municipaux.

Cette activité, appelée « Ecodrome », a permis de promouvoir le développement durable, de faciliter la mixité sociale, et de développer l'accessibilité et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le financement dans le cadre du Projet Educatif Local étant limité à trois ans, il est apparu important de pérenniser ce dispositif de qualité, qui a su s'adapter aux évolutions des demandes des secteurs péri-scolaires et extra-scolaires notamment.

Aussi, la passation d'une convention d'objectifs et de moyens est-elle proposée. Elle permettrait de définir les conditions de fonctionnement de l'activité « Ecodrome », avec la participation des services de la jeunesse et des espaces verts, mais aussi de proposer une activité nouvelle, au travers de la création en 2010 d'un centre documentaire. Cet espace favoriserait l'accompagnement des jeunes et des animateurs, dans les domaines de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la prise en compte du financement d'actions menées par l'association Arborescence, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens ;
- 2 - approuver le projet de convention proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

ÉTABLI LE 7.04.2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 AVR. 2010

